





Journée de concertation pour une vision partagée de l'agriculture régionale

Bilan des CAP Fillières

Jacques Carrillo Clément Lepeule Jérôme Paperou Séverine Renault

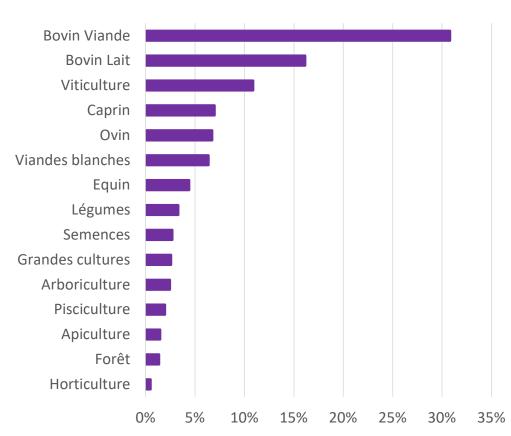
14 octobre 2022

Bilan de la collecte (juillet-aout 2022)

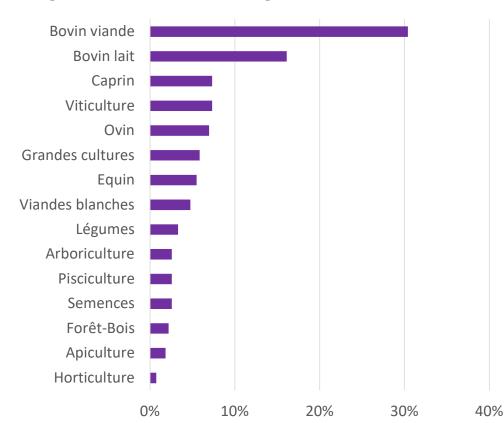
- Analyse documentaire: CAP, Outils mis à disposition, bilans, etc.
- 15 entretiens avec les animateurs CAP Filières
- 3 réunions avec les élus de la Région, la Direction Agriculture et la Direction de l'Aménagement et des Territoires
- Une enquête en ligne auprès des bénéficiaires (exploitants et autres structures): 294 réponses, dont 207 complètes

Représentativité des répondants par filière

Bénéficiaires des CAP

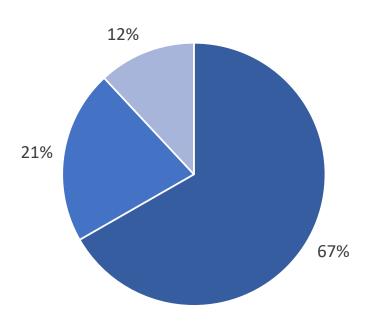


Répondants à l'enquête



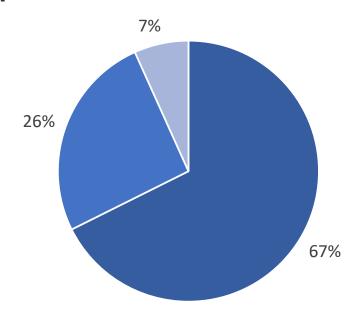
Représentativité des répondants par rapport aux types de projets

Financements 2019-2021



- Investissement
- Animation, promotion, appui technique, etc.
- Expérimentation, transfert

Aides reçues par les répondants à l'enquête



- Aides à l'investissement
- Animation, promotion, appui technique, etc.
- Expérimentation, transfert

QE1-Les CAP Filières ont-ils permis d'instaurer un dialogue et d'avoir une vision partagée au sein des filières et en intégrant l'ensemble des acteurs?

<u>Les CAP ont permis de</u>:

- Favoriser le dialogue entre les parties prenantes
- Instaurer une vision partagée au sein des filières en impliquant un large éventail d'acteurs
- Avoir un flux régulier de communication entre la Région et les représentants des filières

<u>Principales limites perçues :</u>

- Difficulté à impliquer certains acteurs: aval, productions peu structurées, productions bio, acteurs intervenant sur des sujets périphériques ou transversaux
- Un essoufflement de la capacité d'animation des CAP au fil du temps et une difficulté à garder l'ensemble des parties prenantes mobilisées toute la durée du CAP
- Une faible visibilité sur la diffusion de l'information au-delà du COFIL

QE 2 : Les CAP Filières ont-ils permis de co-construire des plans d'action cohérents et répondant aux besoins des filières ?

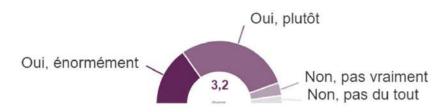
Les CAP ont permis de:

- Améliorer la cohérence et la pertinence des financements
- Faire émerger des projets qui ne seraient pas sortis autrement
- Favoriser l'action collective
- Le cadre d'élaboration du diagnostic et du plan d'action reste pertinent et généralement bien perçu

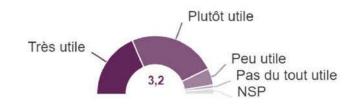
Principales limites perçues:

- Une difficulté à intégrer des problématiques transversales
- Une certaine inertie et une tentation à conserver les enveloppes existantes au détriment de projets plus innovants
- ➤ Difficulté à intégrer de nouveaux acteurs et à prendre en compte de nouveaux besoins à enveloppe constante

Le CAP a-t-il eu un impact sur la réussite de votre projet?



Quel bilan faites-vous du CAP comme outil d'accompagnement?



QE3-Les CAP Filières ont-ils permis de rendre l'action de la Région plus visible auprès des différents acteurs?

<u>Les CAP ont permis de :</u>

- Rendre l'action de la Région plus visible auprès des acteurs impliqués
- Mettre en avant l'action collective (signatures des CAP, journées d'animation, etc.)

Principales limites perçues:

• Visibilité des CAP reste faible au-delà des acteurs impliqués

QE4-La mise en œuvre des CAP Filières pourrait-elle être simplifiée sans nuire à leur efficacité?

<u>Difficultés de mise en œuvre perçues sont liées à :</u>

- Une montée du temps passé en tâches administratives (appui aux porteurs de projets);
- Une difficulté à maintenir une dynamique d'innovation d'année en année (essoufflement);
- Un manque d'interactions et de transfert de connaissances entre les CAP;
- Une perception du CAP plus comme **outil de financement**, que comme **projet de filière**.
- > Au-delà de la simplification, se pose la question du rôle de l'animateur et de ses capacités/moyens d'action

QE5-6 Les CAP filières ont-ils permis de traduire les priorités du conseil régional (SRDEII) et les objectifs sont-ils cohérents avec les autres politiques agricoles régionales?

- Les <u>priorités régionales se retrouvent dans les stratégies des filières</u>: intégration du volet agricole SRDEII, processus de conception et validation du CAP qui donne un droit de regard à la Région, des échanges entre la Région et les CAP
- Mais certaines <u>thématiques sont peu représentées dans les actions effectivement financées</u>: conversion en bio, transition agro-écologique et climatique (via l'investissement), installation et formation
- Ces politiques sont sur certains sujets (installation, formation) traitées par ailleurs, ce qui pose question c'est l'articulation entre les actions CAP/non CAP pour une filière donnée

QE7-Les CAP Filières permettent-ils de prendre en compte de façon adéquate les thématiques inter-filières?

La capacité des CAP à faire émerger des projets inter-filières reste **limitée** Il semble manquer actuellement :

- un espace de travail collectif sur des sujets transversaux
- des compétences techniques et d'animation dans les CAP
- d'une vision (appétence) des responsables politiques dans les filières

QE8-Les CAP Filières peuvent-ils répondre aux enjeux à venir et traduire les priorités du conseil régional telles qu'elles sont définies dans le nouveau SRDEII ?

- Les atouts du CAP pour faire face aux enjeux à venir:
 - Un cadre méthodologique qui incite à se projeter
 - Un espace de dialogue
 - L'échelle des filières qui permet des actions concrètes
- Les limites pour faire face aux enjeux à venir:
 - Un manque d'implication des professionnels, au moins dans certains CAP
 - Une difficulté à intégrer de nouvelles problématiques, notamment transversales
 - Plus largement une difficulté des animateurs à jouer un rôle d'animateur de réseau
 - L'absence d'outils ou de compétences pour la conduite du changement à grande échelle



Les travaux du SRDEII 2022-2030

SRDEII 2022-2030 – session plénière du 9 novembre 2022

« Ambition 2030 » affiche:

- Notre détermination de positionner notre région aux premières places dans les domaines d'avenir portés par les industries de demain, la transition environnementale et numérique.
- Notre anticipation dans les réponses aux grandes mutations à l'œuvre et dans un contexte incertain. Nous positionnons notre action dans un temps long, à l'horizon 2030, afin que nos priorités d'action couvrent les urgences d'aujourd'hui et les défis futurs.



AMBITIONS 2030 : Nouvelle stratégie du développement économique, social et environnemental

Une stratégie en réponse aux enjeux :

- De l'emploi comme des qualifications et des compétences,
- Du réchauffement climatique, de la transition écologique et énergétique et de la raréfaction des ressources,
- De la digitalisation et de l'innovation, de la recherche en lien avec les mutations au sein de nos entreprises,
- De la réindustrialisation et de la relocalisation,
- De la territorialisation et de la circularisation de l'économie,
- De la raréfaction du foncier en lien avec la loi climat et résilience,
- De l'émergence et du développement de filières d'avenir.



Une stratégie élaborée en concertation

- Organisation des Etats Généraux de l'Economie et de l'Emploi de janvier à mai avec 50 ateliers et la mobilisation de plus de 1 500 acteurs
- Des rencontres avec les Métropoles et les EPCI, dans un souci de « territorialisation » de la stratégie économique
- Des rencontres avec les principaux acteurs de la Région : réseau consulaire, pôles de compétitivité et clusters, organisations professionnelles...
- Lancement d'une consultation numérique d'avril à mi-août



Une stratégie articulée autour de 5 ambitions et 21 priorités

- □ Axe 1 Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation
- □ Axe 2 Accélérer la transition écologique et énergétique, levier majeur du développement économique
- □ Axe 3 Relocaliser, diversifier, innover, numériser : enjeux majeurs de la performance économique de demain
- □ Axe 4 Booster l'économie de proximité au cœur des enjeux de transition écologique, de mieux-être social et d'aménagement du territoire
- □ Axe 5 Renforcer le jeu collectif et solidaire de tous les acteurs en Région



1 : REPONDRE AU DEFI DE L'EMPLOI, DE QUALIFICATIONS, DES COMPETENCES FACE AUX BESOINS EN FORT DEVELOPPEMENT ET EN MUTATION

- 1: Répondre aux besoins de recrutement des entreprises aujourd'hui et aux enjeux de l'émergence des nouveaux métiers
- 2: Porter l'impératif de l'égalité professionnelle, de la lutte contre les discriminations, l'engagement en faveur de la RSE et du dialogue social
- 3 : Renforcer l'accompagnement à l'installation,

notamment chez les jeunes, afin de faciliter la transmission d'entreprises

4: Développer l'économie sociale, solidaire et écologique en soutenant notamment les modèles collaboratifs, l'innovation sociale et l'articulation aux besoins locaux 2 : ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE, LEVIER MAIEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 5: Engager avec les entreprises un programme d'actions ambitieux pour accélérer la transition énergétique de l'économie, ens'appuyant sur la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables
- 6: Accompagner toutes les entreprises dans la transition écologique avec une attention particulière à l'intégration des enjeux liés à la biodiversité
- 7: Accélérer le déploiement de l'Economie Circulaire et collaborative par le développement de l'Ecologie Industrielle Territoriale, l'Economie de Fonctionnalité et de la Coopération, l'écoconception, de prévention des déchets, des filières de réemploi, réutilisation de matières et recyclage
- 8 : Accompagner les mutations indispensables de l'agriculture et poursuivre la dynamique lancée par la stratégie égionale de l'alimentation

3 : RELOCALISER, DIVERSIFIER, INNOVER, NUMERISER : ENJEUX MAJEURS DE LA PERFORMANCE ECONOMIQUE DE DEMAIN

- 9 : Faire de l'innovation et de la recherche un axe majeur du développement, notamment pour les principaux secteurs de notre économie régionale
- 10 : Renforcer les filières à enjeux forts (automobile, aéronautique, ferroviaire, cosmétique, santé, forêtbois, agro-alimentaire, industrie culturelle...) et Construire les filières de demain (vélo, hydrogène care.....)
- 11: Accélérer la transformation numérique, levier de la performance des entreprises et accompagner le dynamisme de l'écosystème numérique régional
- 12: Relocaliser l'industrie et anticiper les mutations économiques par le confortement de la chaine stratégieinnovation / développement/
- innovation / développement / industrialisation et par une articulation avec les champs prioritaires de « France 2030 »
- 13: Développer de nouveaux outils pour renforcer la capacité d'investissement des entreprises et la consolidation de leurs fonds propres

14: Accompagner les entreprises dans la conquête de nouveaux marchés à l'international 4 : BOOSTER L'ECONOMIE DE PROXIMITE AU CŒUR DES ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE, DE MIEUX ETRE SOCIAL ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

d'entreprises de proximité en partenariat avec les

16: Faire des industries culturelles un levier de développement des territoires

17: Renforcer l'attractivité de la région grâce à la qualité de vie au sein de ses territoires

18 : Concilier l'encadrement de l'offre foncière et immobilière imposé par la loi Climat et résilience et les besoins du développement économique

19: Faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et un facteur du développement des territoires 5 : RENFORCER LE JEU COLLECTIF ET SOLIDAIRE DE TOUS LES ACTEURS EN RÉGION

> 20 : Mettre en œuvre des projets en collaboration avec les filières, les organismes consulaires, les fédérations d'entreprise et conforter la place de l'agence de développement économique DEV'UP

21 : Impulser et animer les synergies entre la Région, les Métropoles, les agglomérations et les Communes dans leur engagement en faveur de l'économie



La place de l'agriculture dans le SRDEII

- □ Axe 1 Répondre au défi de l'emploi, des qualifications et des compétences face aux besoins en fort développement et en profonde mutation
 - ☐ Priorité 3 : Renforcer **l'accompagnement à l'installation**, notamment chez les jeunes, afin de faciliter la transmission d'entreprises
- ☐ Axe 2 Accélérer la transition écologique et énergétique, levier majeur du développement économique
 - ☐ Priorité 8 : Accompagner les mutations indispensables de **l'agriculture** et poursuivre la dynamique lancée par la stratégie régionale de l'alimentation
- □ Axe 3 Relocaliser, diversifier, innover, numériser : enjeux majeurs de la performance économique de demain
 - ☐ Priorité 10 : Renforcer les filières à enjeux forts et construire les filières de demain